

## **Relevé des décisions de la séance du 21 mars 2017 à 18 heures**

Rédacteur : Henri COUDERC

Secrétaire de la séance : Monsieur André BARET, Vice-Présidente

### **Ordre du jour:**

#### **Finances :**

- Adoption des comptes de gestion et des comptes administratifs 2016
- Affectation des résultats comptables 2016
- Vote des Budgets primitifs 2017 : budget principal et budgets annexes
- Vote des taux 2017 de la fiscalité directe locale
- Régularisation des indemnités des élus communautaires

#### **Affaires préparées par le Bureau communautaire :**

Adoption des quotas promu-promouvables 2017 des agents communautaires

Demande de financement au titre de la DETR 2017 (achat de matériels)

Avenant de régularisation dans le cadre de la mission Venaison

Cession de la propriété de Colobrières (régularisation à la suite de la fusion)

Création d'un emploi aidé à la MSAP

#### **Économie et patrimoine :**

Adhésion à Lozère Développement et désignation d'un représentant

#### **Tourisme et Sports de pleine nature :**

Validation de l'Avant-projet sommaire de la Maison du Tourisme

Création de l'office de tourisme Gorges du Tarn Causses Cévennes et désignation des représentants

#### **Vie associative - Communication :**

Adoption du projet de règlement d'attribution des subventions communautaires

Attribution des subventions 2017 aux associations

#### **Travaux - Eau - Assainissement :**

Appui technique du Département pour le transfert des compétences - désignation d'un duo élu/agent

Opération groupée de réhabilitation dans le cadre du SPANC – demande de subvention Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

#### **Rendu compte des décisions du Président**

#### **Questions et informations diverses**

En préalable à l'ouverture des débats, le cabinet d'architectes Navecth présente l'avant-projet sommaire de la Maison du tourisme et du PNC. Le Parc national des Cévennes, partenaire du projet, a d'ores et déjà validé le projet.

Monsieur le Président informe que la phase APD va être lancée et que l'engagement des partenaires financiers est quasiment acquis.

**Le compte-rendu de la séance ordinaire du 21 février 2017 est adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Président ouvre l'ordre du jour suivant les sujets inscrits.

## Délibérations adoptées par Conseil :

Compte administratif 2016 Budget annexe AEP (DE 2017 035)

Le Conseil communautaire,

**CONSIDÉRANT** les grands équilibres du Compte Administratif 2016 du budget annexe AEP qui se présentent comme suit :

### ❖ SECTION D'EXPLOITATION

	PRÉVISIONS 2016	RÉALISATIONS 2016
022 - Dépenses Imprévues	15 000,00	
023 - Virement A La Section D'investissement	2 551,80	
65 - Autres Charges De Gestion Courante	215,00	214,43
66 - Charges Financières	41 500,00	41 071,84
67 - Charges Exceptionnelles	2 000,00	1 276,24
011 - Charges A Caractère General	137 974,00	137 969,10
012 - Charges De Personnel	61 735,00	61 013,39
014 - Atténuations De Produits	31 700,00	31 613,00
042 - Opération Ordre Entre Sections	160 699,56	160 699,56
<b>Total Dépenses D'exploitation</b>	<b>453 375,36</b>	<b>433 857,56</b>

	PREVISIONS 2016	REALISATIONS 2016
002 - Excédent de fonctionnement reporté N-1	25 356,99	
70 - Produits services, domaine et ventes	289 000,00	292 659,70
73 - Impôts et taxes		
74 - Dotations et participations	58 000,00	60 855,93
75 - Autres produits de gestion courante	5 000,00	12 117,65
77 - Produits exceptionnels	100,00	0,00
013 - Atténuations de charges	0,00	0,00
042 - Opération ordre entre sections	75 918,37	75 918,37
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>453 375,36</b>	<b>441 551,65</b>

### ❖ SECTION D'INVESTISSEMENT

	PREVISIONS 2016	REALISATIONS 2016	RAR 2017
001 - Solde D'exécution Négatif	0,00		
Section Investissement			
16 - Emprunts Et Dettes	55 500,00	55 429,78	
9002 - Protection Des Captages	19800,00	9282,68	10 517,32
9013 - Régularisation Captage Pelatan	20450,00	13616,80	6 833,00
9020 - Captage Des Estivants	605000,00	480454,19	13 530,00
9022 - Travaux Aep	25000,00	13005,09	11 000,00
9023 - Travaux Assainissement	40000,00	2265,90	10 000,00
9025 - Step Saint Chély Du Tarn	784 660,00	10 550,00	47 695,00
9028 - Sig Plan Des Réseaux	16 063,00	14 404,00	0,00
9029 - Réseaux Aep La Malène	217 000,00	53 402,89	142 598,00
9030 - Analyse Financière	1 200,00	1 200,00	0,00
9031 - Réseaux Aep Sainte Énimie	204 410,00	66 780,42	69 649,00
	<b>1 933 583,00</b>	<b>664 961,97</b>	
040 - Opération Ordre Entre Sections	75 918,37	75 918,37	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 065 001,37</b>	<b>796 310,12</b>	<b>311 822,32</b>

	PREVISIONS	REALISATION	RAR
	2016	2016	2017
001 - Solde D'exécution Positif Section Investissement	184 474,66		
021 - Virement De La Section De D'exploitation	2 551,80		
16 - Emprunts Et Dettes	565 093,35		
9002 - Protection Des Captages	10 890,00	0,00	10 890,00
9013 - Régularisation Captage Pelatan	13 460,00	4 201,00	9 259,00
9020 - Captage Des Estivants	483 575,00	492 932,00	78 637,00
9022 - Travaux Aep	5 000,00	2 601,02	2 200,00
9023 - Travaux Assainissement	19 358,00	9 956,18	2 000,00
9025 - Step Saint Chély Du Tarn	346 988,00	0,00	0,00
9028 - Sig Plan Des Réseaux	5 076,00	5 076,00	0,00
9029 - Réseaux Aep La Malène	161 000,00	0,00	132 826,00
9030 - Analyse Financière	7 560,00	7 560,00	0,00
9031 - Réseaux Aep Sainte Énimie	99 275,00	0,00	81 632,00
	<b>1 152 182,00</b>	<b>522 326,19</b>	
040 - Opération ordre entre sections	160 699,56	160 699,56	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 065 001,37</b>	<b>683 025,76</b>	<b>317 444,00</b>

#### ❖ RÉSULTAT

De ce fait, le résultat brut global 2016 du Budget annexe AEP est de 104 241,38 euros, le résultat net global de l'exercice (prenant en compte les restes à réaliser) est de 109 863,06 euros.

Ces résultats seront repris dans le Budget Primitif 2017.

Le résultat de l'exercice se décompose de la façon suivante :

CC Gorges du Tarn et Grands Causses Budget annexe AEP	Résultat de clôture CA 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture CA 2016	RESULTAT DES REPORTS	RESULTAT NET 2016
Investissement	184 474,66		-113 284,36	71 190,30	5 621,68	76 811,98
Fonctionnement	25 356,99		7 694,09	33 051,08		33 051,08
<b>Total</b>	<b>209 831,65</b>	-	<b>-105 590,27</b>	<b>104 241,38</b>	5 621,68	<b>109 863,06</b>

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS,**

**APPROUVE**, le Compte Administratif 2016 et le Compte de Gestion 2016 du budget annexe AEP;

**CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Comptable Public relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;

**VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**DONNE** acte de la présentation des états annexes obligatoires ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**Compte administratif 2016 du Budget principal COMMUNAUTE DE COMMUNES GORGES DU TARN ET GRANDS CAUSSES (DE 2017 036)**

Le Conseil communautaire,

**CONSIDÉRANT** les grands équilibres du Compte Administratif 2016 de la Communauté de Communes Gorges du Tarn et Grands Causses qui se présentent comme suit, pour le budget principal :

❖ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	PREVISIONS	REALISATIONS
	2016	2016
022 - Dépenses Imprévues	371,53	0,00
023 - Virement A La Section D'investissement	0,00	0,00
65 - Autres Charges De Gestion Courante	180 600,00	173 674,39
66 - Charges Financières	7 200,00	6 533,30
67 - Charges Exceptionnelles	1 000,00	0,00
011 - Charges A Caractère General	45 485,00	41 701,34
012 - Charges De Personnel	198 699,00	194 723,91
014 - Atténuations De Produits	34 589,00	34 589,00
042 - Opération Ordre Entre Sections	8 865,47	8 865,47
<b>Total Dépenses De Fonctionnement</b>	<b>476 810,00</b>	<b>460 087,41</b>

	PREVISIONS	REALISATIONS
	2016	2016
002 - Excédent de fonctionnement reporté N-1	0,00	
70 - Produits services, domaine et ventes	7 225,00	7 892,10
73 - Impôts et taxes	297 190,00	292 227,89
74 - Dotations et participations	87 549,00	105 053,91
75 - Autres produits de gestion courante	16 006,00	15 066,10
77 - Produits exceptionnels	1 697,00	1 785,00
013 - Atténuations de charges	66 940,00	69 162,57
042 - Opération ordre entre sections	203,00	203,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>476 810,00</b>	<b>491 390,57</b>

❖ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

	PREVISIONS	REALISATIONS	RAR
	2016	2016	2017
001 - Solde D'exécution Négatif Section Investissement	48 446,00		
16 - Emprunts Et Dettes	27 700,00	27 566,02	
9123 - Opah	6 803,00	1 704,18	
9144 - Matériel Logiciel Bureau	2 000,00	1 754,89	
9145 - Voirie 2015	0,00	0,00	
9146 - Voirie 2016	140 951,00	25 340,46	78 600,00
<i>Sous Total</i>	<i>149 754,00</i>	<i>28 799,53</i>	<i>78 600,00</i>
040 - Opération Ordre Entre Sections	203,00	203,00	
<b>Total Dépenses D'investissement</b>	<b>226 103,00</b>	<b>56 568,55</b>	<b>78 600,00</b>

	PREVISIONS	REALISATIONS	RAR
	2016	2016	2017
001 - Solde D'exécution Négatif Section Investiss.	0,00		
021 - Virement De La Section De Fonctionnement	0,00		
024 - Produits Des Cessions D'immobilisations	0,00		
10 - Dotations, Fonds Divers Et Réserves	10 000,00	13 911,00	
1068 - Excédent De Fonctionnement Capitalises	32 791,69	32 791,69	
9123 - Opah	0,00	0,00	
9144 - Matériel Logiciel Bureau	1 506,00	1 921,50	
9145 - Voirie 2015	48 712,00	0,00	0,00
9146 - Voirie 2016	76 343,84	22 661,00	16 643,00
<i>Sous Total</i>	<i>126 561,84</i>	<i>24 582,50</i>	<i>16 643,00</i>
040 - Opération Ordre Entre Sections	8 865,47	8 865,47	
041 - Opérations Patrimoniales	47 884,00	0,00	
<b>Total Recettes D'investissement</b>	<b>226 103,00</b>	<b>80 150,66</b>	<b>16 643,00</b>

#### ❖ RÉSULTAT

**De ce fait, le résultat brut global 2016 du Budget Principal est de 6 439,27 euros**, le résultat net global de l'exercice (prenant en compte les restes à réaliser) est de -55 517,73 euros.

Ces résultats seront repris dans le Budget Primitif 2017.

Le résultat de l'exercice se décompose de la façon suivante :

CC Gorges du Tarn et Grands Causses Budget principal	Résultat de clôture CA 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture CA 2016	RESULTAT DES REPORTS	RESULTAT NET 2016
Investissement	-48 446,00		23 582,11	-24 863,89	-61 957,00	-86 820,89
Fonctionnement	32 791,69	32 791,69	31 303,16	31 303,16		31 303,16
<b>Total</b>	<b>-15 654,31</b>	32 791,69	<b>54 885,27</b>	<b>6 439,27</b>	-61 957,00	<b>-55 517,73</b>

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité des votants,

**APPROUVE**, le Compte Administratif 2016 et le Compte de Gestion 2016 du budget principal ;

**CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Comptable Public relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;

**VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**DONNE** acte de la présentation des états annexes obligatoires ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

## Compte administratif 2016 - Budget annexe ZAE SAINT JULIEN DU GOURG (DE 2017 037)

Le Conseil communautaire,

**CONSIDÉRANT** les grands équilibres du Compte Administratif 2016 du budget annexe ZAE Saint Julien du Gourg qui se présentent comme suit :

### ❖ SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<i>PREVISIONS 2016</i>	<i>REALISATIONS 2016</i>
022 - Dépenses imprévues		
023 - Virement à la section d'investissement	88 603,21	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>88 603,21</b>	<b>0,00</b>

	<i>PREVISIONS 2016</i>	<i>REALISATIONS 2016</i>
002 - Résultat De Fonctionnement Reporté	6 083,21	
70 - Produits Des Services, Du Domaine, Vente	82 520,00	82 520,00
<b>Total Recettes De Fonctionnement</b>	<b>88 603,21</b>	<b>82 520,00</b>

### ❖ SECTION D'INVESTISSEMENT

	<i>PREVISIONS 2016</i>	<i>REALISATIONS 2016</i>
16 - Emprunts et dettes	188 603,21	188 603,21
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>188 603,21</b>	<b>188 603,21</b>

	<i>PREVISIONS 2016</i>	<i>REALISATIONS 2016</i>
27 - Autres immobilisations financières	100 000,00	100 000,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	88 603,21	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>188 603,21</b>	<b>100 000,00</b>

### ❖ RÉSULTAT

**De ce fait, le résultat brut global 2016 du Budget annexe ZAE Saint Julien du Gourg est de 0,00 euros, le résultat net global de l'exercice (prenant en compte les restes à réaliser) est de 0,00 euros.**

Ces résultats seront repris dans le Budget Primitif 2017.

Le résultat de l'exercice se décompose de la façon suivante :

CC Florac - Sud Lozère Budget annexe ZAE St Julien du Gourg	Résultat de clôture CA 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture CA 2016	RESULT AT DES REPORT S	RESULTAT NET 2016
Investissement			-88 603,21	-88 603,21		-88 603,21
Fonctionnement	6 083,21		82 520,00	88 603,21		88 603,21
<b>Total</b>	<b>6 083,21</b>	-	<b>-6 083,21</b>	<b>0,00</b>	0,00	<b>0,00</b>

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité des votants,

**APPROUVE**, le Compte Administratif 2016 et le Compte de Gestion 2016 du budget annexe ZAE St Julien du Gourg ;

**CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Comptable Public relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;

**VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**DONNE** acte de la présentation des états annexes obligatoires ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

## **Compte administratif 2016 - Budget annexe TRANSPORT SCOLAIRE (DE 2017 038)**

Le Conseil communautaire,

**CONSIDERANT** les grands équilibres du Compte Administratif 2016 du budget annexe Transport scolaire qui se présentent comme suit :

### **❖ SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<b>PREVISIONS 2016</b>	<b>REALISATIONS 2016</b>
022 – Dépenses Imprévues	1 128,42	
65 – Autres Charges De Gestion Courante	200,00	
67 – Charges Exceptionnelles	300,00	
011 – Charges De Gestion Générale	115 010,00	99 361,83
<b>Total Dépenses De Fonctionnement</b>	<b>116 638,42</b>	<b>99 361,83</b>

	<b>PREVISIONS 2016</b>	<b>REALISATIONS 2016</b>
002 – Résultat De Fonctionnement Reporté	17 638,42	
70 – Produits Des Services, Du Domaine, Vente	94 000,00	82 729,19
74 – Dotations Et Participations	5 000,00	10 802,85
<b>Total Recettes De Fonctionnement</b>	<b>116 638,42</b>	<b>93 532,04</b>

### **❖ SECTION D'INVESTISSEMENT**

Aucune écriture en section d'investissement en 2016.

### **❖ RÉSULTAT**

**De ce fait, le résultat brut global 2016 du Budget annexe Transport scolaire est de + 11 808,63 euros, le résultat net global de l'exercice (prenant en compte les restes à réaliser) est de + 11 808,63 euros.**

Ces résultats seront repris dans le Budget Primitif 2017.

Le résultat de l'exercice se décompose de la façon suivante :

CC Vallée de la Jonte Budget annexe transport scolaire	Résultat de clôture CA 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture CA 2016	RESULTAT DES REPORTS	RESULTAT NET 2016
Investissement			0,00	0,00		0,00
Fonctionnement	17 638,42		-5 829,79	11 808,63		11 808,63
<b>Total</b>	<b>17 638,42</b>	-	<b>-5 829,79</b>	<b>11 808,63</b>	0,00	<b>11 808,63</b>

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité des votants,

**APPROUVE**, le Compte Administratif 2016 et le Compte de Gestion 2016 du budget annexe Transport scolaire ;

**CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Comptable Public relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;

**VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**DONNE** acte de la présentation des états annexes obligatoires ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

## **Compte administratif 2016 - Budget annexe DÉCHETS MÉNAGERS (DE 2017 039b)**

Le Conseil communautaire,

**CONSIDÉRANT** les grands équilibres du Compte Administratif 2016 du budget annexe Ordures ménagères qui se présentent comme suit :

### **2. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<b>PREVISIONS 2016</b>	<b>REALISATION 2016S</b>
022 - Dépenses Imprévues	92,27	
023 - Virement A La Section D'investissement	18 000,00	
65 - Autres Charges De Gestion Courante	10 251,00	10 250,29
66 - Charges Financières	2 000,00	1 759,16
67 - Charges Exceptionnelles	27 500,00	25 260,88
011 - Charges De Gestion Générale	155 999,00	144 156,20
012 - Charges De Personnel	107 000,00	88 450,42
014 - Atténuation De Produits		
042 - Section À Section	30 763,00	30 763,00
<b>Total Dépenses De Fonctionnement</b>	<b>351 605,27</b>	<b>300 639,95</b>

	<b>PREVISIONS 2016</b>	<b>REALISATIONS 2016</b>
002 - Résultat De Fonctionnement Reporté	44 172,70	
70 - Produits Des Services, Du Domaine, Vente	230 000,00	223 925,56
73 - Impôts Et Taxes		
74 - Dotations Et Participations	58 500,00	58 292,79
75 - Autres Produits De Gestion Courante		
76 - Produits Financiers		
77 - Produits Exceptionnels		
013 - Atténuation Des Charges		
042 - Section À Section	18 932,57	18 932,57
<b>Total Recettes De Fonctionnement</b>	<b>351 605,27</b>	<b>301 150,92</b>

### **❖ SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<b>PREVISIONS 2016</b>	<b>REALISATIONS 2016</b>	<b>RAR 2017</b>
020 - Dépenses Imprévues	1 074,73		
16 - Emprunts Et Dettes Assimilées	18 000,00	17 945,72	
040 - Section À Section	18 932,57	18 932,57	
10001 - Centre De Transfert	100 000,00	2 616,00	10 000,00
10004 - Dépôts Inertes	5 000,00	4 444,32	
10005 - Matériel De Transport	9 000,00		
10006 - Matériels	9 000,00	5 797,44	
10007 - PLPD	3 000,00	854,64	
45 - Operations Pour Le Compte De Tiers	7 900,00	1 709,29	
<b>Total Dépenses D'investissement</b>	<b>171 907,30</b>	<b>52 299,98</b>	<b>10 000,00</b>

	<b>PREVISIONS 2016</b>	<b>REALISATIONS 2016</b>	<b>RAR 2017</b>
001 - Résultat Antérieur Reporte	101 509,06		
021 - Virement De La Section De Fonctionnement	18 000,00		
024 - Produits Des Cessions D'immobilisations			
10 - Dotations, Fonds Divers Et Réserves	2 066,24	85,00	
16 - Emprunts Et Dettes Assimilées			
20 - Immobilisations Incorporables			
13 - ONA		13 492,04	



45 - Operations Pour Le Compte De Tiers	19 569,00	16 171,70	
040 - Section À Section	30 763,00	30 763,00	
<b>Total Recettes D'investissement</b>	<b>171 907,30</b>	<b>60 511,74</b>	<b>0,00</b>

#### ❖ RÉSULTAT

De ce fait, le résultat brut global 2016 du Budget annexe Ordures ménagères est de + 154 404,49 euros, le résultat net global de l'exercice (prenant en compte les restes à réaliser) est de + 144 404,49 euros. Ces résultats seront repris dans le Budget Primitif 2017.

Le résultat de l'exercice se décompose de la façon suivante :

CC Vallée de la Jonte Budget annexe Ordures ménagères	Résultat de clôture CA 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture CA 2016	RESULTAT DES REPORTS	RESULTAT NET 2016
Investissement	101 509,06		8 211,76	109 720,82	-10 000,00	99 720,82
Fonctionnement	44 172,70		510,97	44 683,67		44 683,67
<b>Total</b>	<b>145 681,76</b>	-	<b>8 722,73</b>	<b>154 404,49</b>	-10 000,00	<b>144 404,49</b>

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité des votants,

**APPROUVE**, le Compte Administratif 2016 et le Compte de Gestion 2016 du budget annexe Ordures ménagères;

**CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Comptable Public relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;

**VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**DONNE** acte de la présentation des états annexes obligatoires ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **Compte administratif 2016 - Budget annexe GENETTE VERTE (DE 2017 040)**

Le Conseil communautaire,

**CONSIDÉRANT** les grands équilibres du Compte Administratif 2016 du budget annexe de la Genette Verte qui se présentent comme suit :

#### ❖ SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<i>PREVISIONS</i>	<i>REALISATIONS</i>
	2016	2016
011 - Charges De Gestion Générale	150 850,00	135 123,82
012 - Charges De Personnel	112 500,00	112 495,82
<b>Total Dépenses De Fonctionnement</b>	<b>263 350,00</b>	<b>247 619,64</b>

	<i>PREVISIONS</i>	<i>REALISATIONS</i>
	2016	2016
002 - Résultat De Fonctionnement Reporté	21 023,56	
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTE	21 326,44	22 503,00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	221 000,00	200 367,35
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>263 350,00</b>	<b>222 870,35</b>

#### ❖ SECTION D'INVESTISSEMENT

	<i>PREVISIONS</i>	<i>REALISATIONS</i>
	2016	2016
21 - Immobilisations Corporelles	4 080,00	4 074,35
<b>Totaux</b>	<b>4 080,00</b>	<b>4 074,35</b>

	<i>PREVISIONS</i>	<i>REALISATIONS</i>
	2016	2016
001 - Solde d'exécution sect° d'investissement	4 080,00	
<b>TOTAUX</b>	<b>4 080,00</b>	<b>0,00</b>

❖ **RÉSULTAT**

**De ce fait, le résultat brut global 2016 du Budget annexe de la Genette Verte est de – 28 823,64 euros, le résultat net global de l'exercice (prenant en compte les restes à réaliser) est de – 28 823,64 euros.**

Ces résultats seront repris dans le Budget Primitif 2017.

Le résultat de l'exercice se décompose de la façon suivante :

CC Florac - Sud Lozère Budget annexe Genette verte	Résultat de clôture CA 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture CA 2016	RESULT AT DES REPORT S	RESULTAT NET 2016
Investissement			-4 074,35	-4 074,35	0,00	-4 074,35
Fonctionnement			-24 749,29	-24 749,29		-24 749,29
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	-	<b>-28 823,64</b>	<b>-28 823,64</b>	0,00	<b>-28 823,64</b>

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité des votants,

**APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Administratif 2016 et le Compte de Gestion 2016 du budget annexe de la Genette Verte;

**CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Comptable Public relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;

**VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**DONNE** acte de la présentation des états annexes obligatoires ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA JONTE (DE 2017 041)**

Le Conseil Communautaire,

**CONSIDÉRANT** les grands équilibres du Compte Administratif 2016 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Jonte qui se présentent comme suit, pour le budget principal :

❖ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<i>PREVISIONS</i>	<i>REALISATIONS</i>
	2016	2016
022 - Dépenses Imprévues	1 136,03	
023 - Virement A La Section D'investissement	68 000,00	
65 - Autres Charges De Gestion Courante	108 800,00	104 397,83
66 - Charges Financières	81 566,04	81 436,89
67 - Charges Exceptionnelles	500,00	239,83
011 - Charges De Gestion Générale	144 400,00	138 848,46
012 - Charges De Personnel	605 709,96	593 785,61
014 - Atténuation De Produits	32 115,00	32 115,00
042 - Section À Section	2 171,00	3 870,56
<b>Total Dépenses De Fonctionnement</b>	<b>1 044 398,03</b>	<b>954 694,18</b>

	<i>PREVISIONS</i>	<i>REALISATIONS</i>
	<b>2016</b>	<b>2016</b>
002 - Résultat De Fonctionnement Reporté	101 988,03	
70 - Produits Des Services, Du Domaine, Vente	422 000,00	422 145,96
73 - Impôts Et Taxes	405 800,00	392 907,40
74 - Dotations Et Participations	45 610,00	72 706,77
75 - Autres Produits De Gestion Courante	48 000,00	47 516,09
76 - Produits Financiers		24,87
77 - Produits Exceptionnels	18 000,00	1 699,56
013 - Atténuation Des Charges	3 000,00	4 910,14
042 - Section À Section		
<b>Total Recettes De Fonctionnement</b>	<b>1 044 398,03</b>	<b>941 910,79</b>

#### ❖ SECTION D'INVESTISSEMENT

	<i>PREVISIONS</i>	<i>REALISATIONS</i>	<i>RAR</i>
	<b>2016</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
020 - Dépenses imprévues	1 082,03		
16 - Emprunts Et Dettes Assimilées	137 500,00	133 997,81	
041 - Operations Patrimoniales	2 350,74	2 350,74	
10003 - Bâtiments Divers	115 600,00	8 790,00	
10006 - Matériels	27 200,00	6 580,63	
10009 - Maison Médicale Et Msap	40 000,00		
10013 - Opah	5 500,00	1 766,41	
10017 - Atelier Relais	100 000,00		
<b>Total Dépenses D'investissement</b>	<b>429 232,77</b>	<b>153 485,59</b>	<b>0,00</b>

	<i>PREVISIONS</i>	<i>REALISATIONS</i>	<i>RAR</i>
	<b>2016</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
001- Résultat De Fonctionnement Reporté	347 593,24		
021 - Virement De La Section De Fonctionnement	68 000,00		
024 - Produits Des Cessions D'immobilisations			
10 - Dotations, Fonds Divers Et Réserves	9 117,79	2 084,00	
16 - Emprunts Et Dettes Assimilées		300,00	
20 - Immobilisations Incorporelles		1 524,90	
13 - Ona		23 447,24	
041 - Operations Patrimoniales	2 350,74	2 350,74	
040 - Section À Section	2 171,00	3 870,56	
<b>Total Recettes D'investissement</b>	<b>429 232,77</b>	<b>33 577,44</b>	<b>0,00</b>

#### RÉSULTAT

**De ce fait, le résultat brut global 2016 du Budget Principal est de + 316 889,73 euros**, le résultat net global de l'exercice (prenant en compte les restes à réaliser) est de + 316 889,73 euros.

Ces résultats seront repris dans le Budget Primitif 2017.

Le résultat de l'exercice se décompose de la façon suivante :

CC Vallée de la Jonte Budget principal	Résultat de clôture CA 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture CA 2016	RESULTAT DES REPORTS	RESULTAT NET 2016
Investissement	347 593,24		-119 908,15	227 685,09		227 685,09
Fonctionnement	101 988,03		-12 783,39	89 204,64		89 204,64
<b>Total</b>	<b>449 581,27</b>	-	<b>-132 691,54</b>	<b>316 889,73</b>	0,00	<b>316 889,73</b>

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité des votants,

**APPROUVE**, le Compte Administratif 2016 et le Compte de Gestion 2016 du budget principal ;

**CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Comptable Public relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au

fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;

**VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**DONNE** acte de la présentation des états annexes obligatoires ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

### **Compte administratif 2016 du Budget principal - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLORAC – SUD LOZÈRE (DE 2017 042)**

Le Conseil communautaire,

**CONSIDÉRANT** les grands équilibres du Compte Administratif 2016 de la Communauté de Communes Florac – Sud Lozère qui se présentent comme suit, pour le budget principal :

#### **❖ SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<i>PREVISIONS</i>	<i>REALISATIONS</i>
	<b>2016</b>	<b>2016</b>
023 - Virement À La Section D'investissement	300 310,01	
65 - Autres Charges De Gestion Courante	572 151,00	572 097,66
66 - Charges Financières	68 000,00	59 115,10
67 - Charges Exceptionnelles	11 870,00	7 350,12
011 - Charges De Gestion Générale	159 450,00	102 481,48
012 - Charges De Personnel	780 000,00	704 908,29
014 - Atténuation De Produits	1 141 558,00	1 134 962,33
042 - Section À Section	50 000,00	59 281,50
<b>Total Dépenses De Fonctionnement</b>	<b>3 083 339,01</b>	<b>2 640 196,48</b>

	<i>PREVISIONS</i>	<i>REALISATIONS</i>
	<b>2016</b>	<b>2016</b>
002 - Résultat De Fonctionnement Reporté	326 128,12	
70 - Produits Des Services, Du Domaine, Vente	299 195,89	266 160,09
73 - Impôts Et Taxes	1 845 734,00	1 859 486,87
74 - Dotations Et Participations	432 345,00	404 231,26
75 - Autres Produits De Gestion Courante	94 100,00	89 533,77
77 - Produits Exceptionnels	17 836,00	19 101,18
013 - Atténuation Des Charges	68 000,00	112 277,70
042 - Section À Section		10 139,74
<b>Total Recettes De Fonctionnement</b>	<b>3 083 339,01</b>	<b>2 760 930,61</b>

### **3. SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<i>PRÉVISIONS</i>	<i>RÉALISATIONS</i>	<i>RAR</i>
	<b>2016</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
001 - Solde d'exécution section d'investissement	303 167,45		
16 - Emprunts Et Dettes Assimilées	159 000,00	87 128,81	
101 - Commerces De Barre	33 235,83	3 659,47	
1501 - Création Maison De La Communauté	75 000,00		75 000,00
1502 - Locaux Oti	55 178,45	55 178,45	
1503 - Matériel Intercommunal	120 481,08	114 899,81	
1504 - Sentiers De Randonnée	15 000,00		15 000,00
1505 - Atelier Relais Bois Buche			
1506 - Travaux Divers	22 031,00	11 967,90	
1507 - Habiter Mieux	4 709,12	700,00	
1508 - Café De Pays	1 800,00	1 800,00	
1510 - Modes De Déplacements Doux	17 505,41	17 505,41	
1601 - Pig Lutte Contre L'habitat Indigne	52 000,00	3 507,36	48 492,64
1602 - Construction D'un Atelier Relais	802 000,00	92 324,01	709 515,99

1603 - Plateforme Bois Energie	20 000,00		
1604 - Acquisition Séchoir Bois	10 000,00		
9012 - Informatique Logiciels	22 600,83	22 573,43	
9018 - Acquisition Mobilier	3 347,90	808,72	
9021 - Opah Gorges Causses Cévennes	75 875,06	27 698,97	
9026 - Giratoire Accès Zae	4 584,59	4 543,45	
9027 - Za Cocurès	17 434,84	9 240,00	
040 - Section À Section		10 139,74	
<b>Total Dépenses D'investissement</b>	<b>1 814 951,56</b>	<b>463 675,53</b>	<b>848 008,63</b>

	PREVISIONS	REALISATIONS	RAR
	2016	2016	2017
021 - Virement De La Section De Fonctionnement	300 310,01		
024 - Produits Des Cessions D'immobilisations	18 332,00		
10 - Dotations, Fonds Divers Et Réserves	275 681,16	273 477,16	
16 - Emprunts Et Dettes Assimilées	2 000,00	300,00	
27 - Autres Immobilisations Financières	98 473,21	96 566,17	
16 - Emprunts Et Dettes Assimilées	533 477,17		533 477,17
101 - Commerces De Barre	137 864,90	39 794,90	98 070,00
1510 - Modes De Déplacements Doux	7 200,00		7 200,00
1602 - Construction D'un Atelier Relais		15 000,00	
411 - Circuits Vtt	12 097,62	2 224,00	
9021 - Opah Gorges Causses Cévennes	49 500,00	13 373,33	
9026 - Giratoire accès Zae	330 015,49	291 890,30	25 000,00
040 - Section À Section	50 000,00	59 281,50	
<b>Total Recettes D'investissement</b>	<b>1 814 951,56</b>	<b>791 907,36</b>	<b>663 747,17</b>

### ❖ RÉSULTAT

**De ce fait, le résultat brut global 2016 du Budget Principal est de + 471 926,63 euros**, le résultat net global de l'exercice (prenant en compte les restes à réaliser) est de + 287 665,17 euros.

Ces résultats seront repris dans le Budget Primitif 2017.

Le résultat de l'exercice se décompose de la façon suivante :

CC Florac - Sud Lozère Budget principal	Résultat de clôture CA 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture CA 2016	RESULTAT DES REPORTS	RESULTAT NET 2016
Investissement	-303 167,45		328 231,83	25 064,38	-184 261,46	-159 197,08
Fonctionnement	573 009,28	246 881,16	120 734,13	446 862,25		446 862,25
<b>Total</b>	<b>269 841,83</b>	<b>246 881,16</b>	<b>448 965,96</b>	<b>471 926,63</b>	<b>-184 261,46</b>	<b>287 665,17</b>

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité des votants,

**APPROUVE**, le Compte Administratif 2016 et le Compte de Gestion 2016 du budget principal ;

**CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Comptable Public relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;

**VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**DONNE** acte de la présentation des états annexes obligatoires ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

## Compte administratif 2016 du Budget annexe Lotissements ( DE 2017 054)

Le Conseil communautaire,

**CONSIDÉRANT** les grands équilibres du Compte Administratif 2016 du budget annexe Lotissements qui se présentent comme suit:

### ❖ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Aucune écriture en section de fonctionnement en 2016.

### ❖ SECTION D'INVESTISSEMENT

Aucune écriture en section d'investissement en 2016.

### ❖ RÉSULTAT

**De ce fait, le résultat brut global 2016 du Budget annexe Lotissement est de 0,00 euros**, le résultat net global de l'exercice (prenant en compte les restes à réaliser) est de 0,00 euros.

Ces résultats seront repris dans le Budget Primitif 2017.

Le résultat de l'exercice se décompose de la façon suivante :

CC Florac - Sud Lozère Budget annexe Lotissements	Résultat de clôture CA 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture CA 2016	RESULTAT DES REPORTS	RESULTAT NET 2016
Investissement	0,00			0,00		0,00
Fonctionnement	0,00			0,00		0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	-		<b>0,00</b>	0,00	<b>0,00</b>

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité des votants,

**APPROUVE**, le Compte Administratif 2016 et le Compte de Gestion 2016 du budget principal ;

**CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Comptable Public relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;

**VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**DONNE** acte de la présentation des états annexes obligatoires ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

## Compte administratif 2016 Budget annexe SPANC (DE 2017 055)

Le Conseil communautaire,

**CONSIDÉRANT** les grands équilibres du Compte Administratif 2016 du budget annexe SPANC qui se présentent comme suit:

### ❖ SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<i>PREVISIONS</i>	<i>REALISATIONS</i>
	<b>2016</b>	<b>2016</b>
023 - Virement A La Section D'investissement	18 300,00	
011 - Charges De Gestion Générale	5 500,00	404,67
012 - Charges De Personnel	35 200,00	34 048,83
<b>Total Dépenses De Fonctionnement</b>	<b>59 000,00</b>	<b>34 453,50</b>

	<i>PREVISIONS</i>	<i>REALISATIONS</i>
	<b>2016</b>	<b>2016</b>
70 - Produits Des Services, Du Domaine, Vente	48 500,00	46 757,35
77 - Produits Exceptionnels	10 500,00	
<b>Total Recettes De Fonctionnement</b>	<b>59 000,00</b>	<b>46 757,35</b>

### ❖ SECTION D'INVESTISSEMENT

	<i>PREVISIONS</i>	<i>REALISATIONS</i>
	<b>2016</b>	<b>2016</b>
21 - Immobilisations Corporelles	36 600,00	24 702,82
<b>TOTAUX</b>	<b>36 600,00</b>	<b>24 702,82</b>

	<b>PREVISIONS 2016</b>	<b>REALISATIONS 2016</b>
13 - Subventions d'investissement	18 300,00	
021 - Virement de la section de fonctionnement	18 300,00	
<b>TOTAUX</b>	<b>36 600,00</b>	<b>0,00</b>

❖ **RÉSULTAT**

**De ce fait, le résultat brut global 2016 du Budget annexe SPANC est de – 12 398,97 euros**, le résultat net global de l'exercice (prenant en compte les restes à réaliser) est de – 12 398, 97 euros.

Ces résultats seront repris dans le Budget Primitif 2017.

Le résultat de l'exercice se décompose de la façon suivante :

CC Florac - Sud Lozère Budget annexe SPANC	Résultat de clôture CA 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture CA 2016	RESULTAT DES REPORTS	RESULTAT NET 2016
Investissement			-24 702,82	-24 702,82	0,00	-24 702,82
Fonctionnement			12 303,85	12 303,85		14 319,85
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	-	<b>-12 398,97</b>	<b>-12 398,97</b>	0,00	<b>-12 398,97</b>

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité des votants,

**APPROUVE**, le Compte Administratif 2016 et le Compte de Gestion 2016 du budget annexe SPANC ;

**CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Comptable Public relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;

**VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**DONNE** acte de la présentation des états annexes obligatoires ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**Compte administratif 2016 Budget annexe ÉCO HAMEAUX ( DE 2017 056)**

Le Conseil communautaire,

**CONSIDÉRANT** les grands équilibres du Compte Administratif 2016 du budget annexe Eco-hameau qui se présentent comme suit:

❖ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<b>PREVISIONS 2016</b>	<b>REALISATIONS 2016</b>
011 - Charges De Gestion Générale	35 080,16	34 271,76
<b>Total Dépenses De Fonctionnement</b>	<b>35 080,16</b>	<b>34 271,76</b>

	<b>PREVISIONS 2016</b>	<b>REALISATIONS 2016</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	21 780,16	
74 - Dotations Et Participations	13 300,00	13 300,00
<b>Total Recettes De Fonctionnement</b>	<b>35 080,16</b>	<b>13 300,00</b>

❖ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Aucune écriture en section d'investissement en 2016.**

❖ **RÉSULTAT**

**De ce fait, le résultat brut global 2016 du Budget annexe Eco-hameaux est de + 808,40 euros**, le résultat net global de l'exercice (prenant en compte les restes à réaliser) est de + 808,40 euros.

Ces résultats seront repris dans le Budget Primitif 2017.

Le résultat de l'exercice se décompose de la façon suivante :

CC Florac - Sud Lozère Budget annexe Eco-hameau	Résultat de clôture CA 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture CA 2016	RESULTAT DES REPORTS	RESULTAT NET 2016
Investissement			0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	21 780,16		-20 971,76	808,40		808,40
<b>Total</b>	<b>21 780,16</b>	-	<b>-20 971,76</b>	<b>808,40</b>	0,00	<b>808,40</b>

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité des votants,

**APPROUVE**, le Compte Administratif 2016 et le Compte de Gestion 2016 du budget annexe Eco-hameaux;  
**CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Comptable Public relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;

**VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**DONNE** acte de la présentation des états annexes obligatoires ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

### **Affectation des résultats de l'exercice 2016 du Budget annexe AEP (DE 2017 057)**

Le Conseil communautaire,

**APRÈS** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe AEP de la Communauté de Communes Gorges du Tarn et Grands Causses pour l'exercice 2016,

**CONSTATANT** que le Compte Administratif 2016 du budget annexe AEP fait apparaître les résultats suivants :

CC Gorges du Tarn et Grands Causses Budget annexe AEP	Résultat de clôture CA 2016	RESULTAT DES REPORTS	RESULTAT NET 2016
Investissement	71 190,30	5 621,68	76 811,98
Fonctionnement	33 051,08		33 051,08
<b>Total</b>	<b>104 241,38</b>	5 621,68	<b>109 863,06</b>

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ**,

**PROPOSE** de constater l'excédent de la section d'investissement pour un montant de **71 190,30** (recette au 001), correspondant au résultat brut de la section d'investissement de 2016,

**PROPOSE** de ne pas affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement car le résultat net d'investissement est excédentaire ;

**PROPOSE** d'affecter en section de fonctionnement le résultat brut 2016 de fonctionnement, soit **33 051,08 euros** (recette au 002).

**APPROUVE** l'affectation des résultats proposée.

### **AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET ANNEXE ECO-HAMEAUX (DE 2017 058)**

Le Conseil communautaire,

**APRÈS** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe Eco-hameaux de la Communauté de Communes Florac – Sud Lozère pour l'exercice 2016,

**CONSTATANT** que le Compte Administratif 2016 du budget annexe Eco-hameaux fait apparaître les résultats suivants :



CC Florac - Sud Lozère Budget annexe Eco-hameau	Résultat de clôture CA 2016	RESULTAT DES REPORTS	RESULTAT NET 2016
Investissement	-	-	-
Fonctionnement	808,40		808,40
Total	808,40	-	808,40

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,**

**PROPOSE** d'affecter en section de fonctionnement le résultat brut 2016 de fonctionnement, soit **808,40 euros** (recette au 002).

**APPROUVE** l'affectation des résultats proposée.

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET ANNEXE DE LA GENETTE VERTE (DE 2017 059)**

Le Conseil communautaire,

**APRÈS** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe de la Genette Verte de la Communauté de Communes Florac – Sud Lozère pour l'exercice 2016,

**CONSTATANT** que le Compte Administratif 2016 du budget annexe de la Genette Verte fait apparaître les résultats suivants :

CC Florac - Sud Lozère Budget annexe Genette verte	Résultat de clôture CA 2016	RESULTAT DES REPORTS	RESULTAT NET 2016
Investissement	- 4 074,35	-	- 4 074,35
Fonctionnement	- 24 749,29		- 24 749,29
Total	- 28 823,64	-	- 28 823,64

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**PROPOSE** de constater le besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de **4 074,35** (dépense au 001), correspondant au résultat brut de la section d'investissement de 2016, **PROPOSE** d'affecter en section de fonctionnement le résultat brut 2016 de fonctionnement déficitaire, soit **24 749,29 euros** (dépense au 002).

**APPROUVE** l'affectation des résultats proposée.

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE (DE 2017 060)**

Le Conseil communautaire,

**APRÈS** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe Transport scolaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Jonte pour l'exercice 2016,

**CONSTATANT** que le Compte Administratif 2016 du budget annexe Transport scolaire fait apparaître les résultats suivants :

CC Vallée de la Jonte Budget annexe transport scolaire	Résultat de clôture CA 2016
Investissement	-
Fonctionnement	11 808,63

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité,

**PROPOSE** d'affecter en section de fonctionnement le résultat brut 2016 de fonctionnement, soit **11 808,63 euros** (recette au 002).

**APPROUVE** l'affectation des résultats proposée.

### **AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 DU ZAE ST JULIEN DU GOURG (DE 2017 061)**

Le Conseil communautaire,

**APRÈS** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe ZAE St Julien du Gourg de la Communauté de Communes Florac – Sud Lozère pour l'exercice 2016,

**CONSTATANT** que le Compte Administratif 2016 du budget annexe ZAE St Julien du Gourg fait apparaître les résultats suivants :

CC Florac - Sud Lozère Budget annexe ZAE St Julien du Gourg	Résultat de clôture CA 2016	RESULTAT DES REPORTS	RESULTAT NET 2016
Investissement	- 88 603,21		- 88 603,21
Fonctionnement	88 603,21		88 603,21
Total	-	-	-

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**PROPOSE** de constater le besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de **88 603,21 euros** (dépense au 001), correspondant au résultat brut de la section d'investissement de 2016,

**PROPOSE** d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement pour un montant de **88 603,21 euros** (recette au 1068) ;

**PROPOSE** d'affecter en section de fonctionnement le solde du résultat brut 2016 de fonctionnement, soit **0,00 euros** (recette au 002).

**APPROUVE** l'affectation des résultats proposée.

### **AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET PRINCIPAL (DE 2017 062)**

Le Conseil communautaire,

**APRÈS** avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs des Communautés de Communes Florac – Sud Lozère, de la Vallée de la Jonte et des Gorges du Tarn et Grands Causses pour l'exercice 2016,

**CONSTATANT** que le Compte Administratif 2016 du **budget principal de la CC Florac – Sud Lozère** fait apparaître les résultats suivants :

CC Florac - Sud Lozère Budget principal	Résultat de clôture CA 2016		RESULTAT DES REPORTS	
Investissement	25 064,38	excédent	- 184 261,46	déficit
Fonctionnement	446 862,25	excédent		

- **CONSTATANT** que le Compte Administratif 2016 du budget principal de la **CC de la Vallée de la Jonte** fait apparaître les résultats suivants :

CC Vallée de la Jonte Budget principal	Résultat de clôture CA 2016		RESULTAT DES REPORTS
Investissement	227 685,09	excédent	pas de RAR

Fonctionnement	89 204,64	excédent	
----------------	-----------	----------	--

- **CONSTATANT** que le Compte Administratif 2016 du budget principal de la **CC des Gorges du Tarn et Grands Causses** fait apparaître les résultats suivants :

CC Gorges du Tarn et Grands Causses Budget principal	Résultat de clôture CA 2016		RESULTAT DES REPORTS	
Investissement	- 24 863,89	déficit	- 61 957,00	déficit
Fonctionnement	31 303,16	excédent		

**CONSIDÉRANT** que les résultats budgétaires de l'exercice précédant le transfert de compétences (résultat cumulé de la section de fonctionnement et solde d'exécution cumulé de la section d'investissement), sont maintenus dans la comptabilité de la collectivité d'origine, car ils sont la résultante de l'activité exercée par celle-ci lorsqu'elle était compétente,

**CONSIDÉRANT** que la compétence « Ordures ménagères » de la CC de la Vallée de la Jonte est transférée au SICTOM au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il convient donc d'affecter le résultat 2016 du budget annexe « Ordures ménagères » au budget principal de la CC Gorges Causses Cévennes ;

**CONSTATANT** que le Compte Administratif 2016 du budget annexe Ordures Ménagères de la CC de la Vallée de la Jonte fait apparaître les résultats suivants :

CC Vallée de la Jonte Budget annexe Ordures ménagères	Résultat de clôture CA 2016		RESULTAT DES REPORTS	
Investissement	109 720,82	excédent	- 10 000,00	déficit
Fonctionnement	44 683,67	excédent		

**CONSTATANT** que l'agrégation de Comptes Administratifs ci-dessus énumérés fait apparaître les résultats suivants :

CC Gorges Causses Cévennes Budget principal	Résultat de clôture CA 2016	RESULTAT DES REPORTS	RESULTAT NET 2016
Investissement	337 606,40	- 256 218,46	129 833,94
Fonctionnement	612 053,72	-	612 053,72
Total	949 660,12	- 256 218,46	693 441,66

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité,

**PROPOSE** de constater l'excédent de la section d'investissement pour un montant de **337 606,40 euros** (recette au 001), correspondant au résultat brut de la section d'investissement de 2016, qui permet de couvrir le besoin de financement des restes à réaliser ;

**PROPOSE** de ne pas affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement ;

**PROPOSE** d'affecter en section de fonctionnement le résultat brut 2016 de fonctionnement, soit **612 053,72 euros** (recette au 002).

**APPROUVE** l'affectation des résultats proposée.

## **Affectation des résultats de l'exercice 2016 du Budget annexe SPANC (DE 2017 063)**

Le Conseil communautaire,

**APRES** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes Florac – Sud Lozère pour l'exercice 2016,

**CONSTATANT** que le Compte Administratif 2016 du budget annexe SPANC fait apparaître les résultats suivants :

CC Florac - Sud Lozère Budget annexe SPANC	Résultat de clôture CA 2016	RESULTAT DES REPORTS	RESULTAT NET 2016
Investissement	- 24 702,82	-	- 24 702,82
Fonctionnement	12 303,85		12 303,85
Total	- 12 398,97	-	- 12 398,97

### **AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**PROPOSE** de constater le besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de **24 702,82** (dépense au 001), correspondant au résultat brut de la section d'investissement de 2016, **PROPOSE** d'affecter en partie l'excédent de fonctionnement en section d'investissement pour un montant de **7 910,85** euros (recette au 1068) ;

**PROPOSE** d'affecter en section de fonctionnement le solde du résultat brut 2016 de fonctionnement, soit **4 393,00 euros** (recette au 002).

**APPROUVE** l'affectation des résultats proposée.

---

## **Vote du budget primitif 2017 - Budget principal communauté de communes Gorges Causse Cévennes (DE 2017 064)**

Le Conseil communautaire,

**CONSTATANT** que le Budget Primitif 2017 s'équilibre à **6 760 560,89 euros** qui se décomposent comme suit :

❖ **La section de fonctionnement s'équilibre à : 4 774 112,48 euros.**

L'équilibre par chapitre est le suivant :

FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2017 CC Gorges Causse Cévennes
011 - Charges à caractère général	393 097,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 584 510,00
014 - Atténuations de produits	1 264 169,00
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	319 950,00
023 - Virement à la section d'investissement	126 804,37
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 036,47
65 - Autres charges de gestion courante	917 325,64
66 - Charges financières	101 720,00
67 - Charges exceptionnelles	5 500,00
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 774 112,48</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	612 053,72
013 - Atténuations de charges	53 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	203,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	831 500,00
73 - Impôts et taxes	2 490 794,00

74 - Dotations, subventions et participations	621 758,76
75 - Autres produits de gestion courante	158 106,00
77 - Produits exceptionnels	6 697,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 774 112,48</b>

❖ **La section d'investissement s'équilibre à : 1 986 448,41 euros.**

L'équilibre par chapitre est le suivant :

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Propositions nouvelles BP 2017</b>	<b>Restes à réaliser 2016</b>	<b>Budget primitif 2017 CC Gorges Causse Cévennes</b>
16 - Emprunt Et Dettes Assimiles	133 000,00		133 000,00
020 - Dépenses Imprévues	23 624,00		23 624,00
040 - Opération D'ordre De Transfert Entre Sections	203,00		203,00
1501 - Création Maison De La Communauté		75 000,00	75 000,00
1502 - Locaux Oti	477 649,26		477 649,26
1504 - Sentiers De Randonnée	5 000,00	15 000,00	20 000,00
1506 - Travaux Divers	15 000,00		15 000,00
1507 - Habiter Mieux	10 000,00		10 000,00
1601 - Pig Lutte Contre L'habitat Indigne	3 507,36	48 492,64	52 000,00
1602 - Construction D'un Atelier Relais		709 515,99	709 515,99
1701 - Étude Compétence Aep	144 000,00		144 000,00
9012 - Informatique Logiciels	37 115,16		37 115,16
9018 - Acquisition Mobilier	5 000,00		5 000,00
9021 - Opah Gorges Causse Cévennes	40 000,00		40 000,00
9146 - Voirie 2016	25 341,00	78 600,00	103 941,00
9147 - Voirie 2017	140 400,00		140 400,00
<b>Total Dépenses D'investissement</b>	<b>1 059 839,78</b>	<b>926 608,63</b>	<b>1 986 448,41</b>
16 - Emprunt Et Dettes Assimiles	2 000,00	533 477,17	535 477,17
23 - Immobilisations En Cours	57 741,00		57 741,00
27 - Autres Immobilisations Financières	9 870,00		9 870,00
001 - Résultat Antérieur	337 606,40		337 606,40
021 - Virement De La Section De Fonctionnement	126 804,37		126 804,37
024 - Produit Des Cessions D'immobilisations	139 000,00		139 000,00
040 - Opération D'ordre De Transfert Entre Sections	61 036,47		61 036,47
101 - Commerces De Barre		98 070,00	98 070,00
1510 - Modes De Déplacements Doux		7 200,00	7 200,00
1602 - Construction D'un Atelier Relais	526 000,00		526 000,00
9026 - Giratoire Accès Zae		25 000,00	25 000,00
9146 - Voirie 2016		16 643,00	16 643,00
9147 - Voirie 2017	46 000,00		46 000,00
<b>Total Recettes D'investissement</b>	<b>306 058,24</b>	<b>680 390,17</b>	<b>1 986 448,41</b>

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, et à l'unanimité des membres votants

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2017 du budget principal tel que proposé, au niveau du chapitre budgétaire.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

## Vote du budget primitif 2017 - Budget annexe ZAE de St Julien du Gourg (DE 2017 065)

Le Conseil Communautaire,

**APRES** avoir entendu et approuvé la présentation du Budget Primitif 2017 du budget annexe de la ZAE de St Julien du Gourg proposé par la commission finances,

**CONSTATANT** que le Budget Primitif 2017 du budget annexe s'équilibre à **151 243,21 euros** qui se décomposent comme suit :

**La section de fonctionnement s'équilibre à : 31 320,00 euros.**

L'équilibre par chapitre est le suivant :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2017</b>
023 - Virement A La Section D'investissement	31 320,00
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>31 320,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2017</b>
70 - Produits Des Services	31 320,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>31 320,00</b>

**La section d'investissement s'équilibre à : 119 923,21 euros.**

L'équilibre par chapitre est le suivant :

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2017</b>
002 - Déficit D'investissement	88 603,21
16 - Emprunt Et Dette Assimiles	31 320,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>119 923,21</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2017</b>
021 - Virement De La Section De Fonctionnement	31 320,00
1068 - Affectation Résultat	88 603,21
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>119 923,21</b>

- **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité des membres votants,
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2017 du budget annexe de la ZAE tel que proposé, au niveau du chapitre budgétaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

## Vote du budget primitif 2017 - Budget annexe Eco-hameau (DE 2017 066)

Le Conseil Communautaire,

**APRES** avoir entendu et approuvé la présentation du Budget Primitif 2017 du budget annexe de l'Eco-hameau proposé par le Bureau,

**CONSTATANT** que le Budget Primitif 2017 du budget annexe s'équilibre à **808,40 euros** qui se décomposent comme suit :

**La section de fonctionnement s'équilibre à : 808,40 euros.**

L'équilibre par chapitre est le suivant :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2017</b>
011 - Charges à caractère général	808,40
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>808,40</b>

FONCTIONNEMENT	BP 2017
002 - Résultat de fonctionnement antérieur	808,40
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>808,40</b>

**La section d'investissement s'équilibre à : 0,00 euros.**

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2017 du budget annexe de l'Eco-hameau tel que proposé, au niveau du chapitre budgétaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

### **Vote du budget primitif 2017 - Budget annexe Lotissement (DE 2017 067)**

Le Conseil Communautaire,

**APRÈS** avoir entendu et approuvé la présentation du Budget Primitif 2017 du budget annexe « Lotissement » proposé par la commission finances,

**CONSTATANT** que le Budget Primitif 2017 du budget annexe s'équilibre à **0,00 euros**,

**APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2017 du budget annexe Lotissement tel que proposé.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

### **Vote du budget primitif 2017 - Budget annexe SPANC (DE 2017 068)**

Le Conseil Communautaire,

**APRÈS** avoir entendu et approuvé la présentation du Budget Primitif 2017 du budget annexe « SPANC » proposé par le Bureau,

**CONSTATANT** que le Budget Primitif 2017 du budget annexe s'équilibre à **76 095,82 euros** qui se décomposent comme suit :

**La section de fonctionnement s'équilibre à : 50 393,00 euros.**

FONCTIONNEMENT	BP 2017
042 - Amortissements	4 940,56
011 Charges A Caractère General	7 452,44
012 - Charges De Personnel Et Frais Assimilés	38 000,00
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>50 393,00</b>

FONCTIONNEMENT	BP 2017
70 - Produits Des Services	46 000,00
002 Résultat antérieur	4 393,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>50 393,00</b>

**La section d'investissement s'équilibre à : 25 702,82 euros.**

INVESTISSEMENT	BP 2017
001 - DEFICIT D'INVESTISSEMENT	24 702,82
21 - IMMOBILISATIONS	1 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>25 702,82</b>

INVESTISSEMENT	BP 2017
040 - AMORTISSEMENTS	4 940,56
13 - SUBVNETIONS	12 851,41
1068 - AFFECTATION RESULTAT	7 910,85
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>25 702,82</b>

**APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2017 du budget annexe SPANC tel que proposé, au niveau du chapitre budgétaire.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

### **Vote du budget primitif 2017 - Budget annexe de la Genette Verte (DE 2017 069)**

Le Conseil Communautaire,

**APRES** avoir entendu et approuvé la présentation du Budget Primitif 2017 du budget annexe « GENETTE VERTE » proposé par la commission finances,

**CONSTATANT** que le Budget Primitif 2017 du budget annexe s'équilibre à **296 247,99 euros** qui se décomposent comme suit :

**La section de fonctionnement s'équilibre à : 292 173,64 euros.**

L'équilibre par chapitre est le suivant :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget Primitif 2017</b>
002	Résultat De Fonctionnement Reporte	24 749,29 €
011	Charges A Caractère General	153 350,00 €
012	Charges De Personnel	110 000,00 €
023	Virement Investissement	4 074,35 €
<b>Dépenses fonctionnement</b>		<b>292 173,64 €</b>
70	Ventes Produits Prestations de Services	22 000,00 €
74	Dotations Subventions Participations	270 173,64 €
<b>Recettes fonctionnement</b>		<b>292 173,64 €</b>

**La section d'investissement s'équilibre à : 4 074,35 euros.**

L'équilibre par chapitre est le suivant :

<b>Dépenses investissement</b>		<b>4 074,35 €</b>
<b>001</b>	<b>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>4 074,35 €</b>
<b>Recettes investissement</b>		<b>4 074,35 €</b>
<b>021</b>	<b>VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 074,35 €</b>

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2017 du budget annexe GENETTE VERTE tel que proposé, au niveau du chapitre budgétaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.



## **Vote du budget primitif 2017 - Budget annexe Transport scolaire (DE 2017 070)**

Le Conseil Communautaire,

**APRES** avoir entendu et approuvé la présentation du Budget Primitif 2017 du budget annexe « TRANSPORT SCOLAIRE » proposé par la commission finances,  
**CONSTATANT** que le Budget Primitif 2017 du budget annexe s'équilibre à **82 070,00 euros** qui se décomposent comme suit :

**La section de fonctionnement s'équilibre à : 82 070,00 euros.**

L'équilibre par chapitre est le suivant :

<b>Dépenses Fonctionnement</b>	<b>BP 2017</b>
011 - Charges De Gestion Générale	82 070,00
<b>TOTAUX</b>	<b>82 070,00</b>

<b>Recettes Fonctionnement</b>	<b>BP 2017</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	11 808,63
70 - Produits Des Services, Du Domaine, Vente	70 261,37
74 - Dotations Et Participations	
<b>TOTAUX</b>	<b>82 070,00</b>

**La section d'investissement s'équilibre à : 0,00 euros.**

L'équilibre par chapitre est le suivant :

**APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2017 du budget annexe TRANSPORT SCOLAIRE tel que proposé, au niveau du chapitre budgétaire.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

## **Vote du budget primitif 2017 - Budget annexe AEP (DE 2017 071)**

Le Conseil Communautaire,

**APRES** avoir entendu et approuvé la présentation du Budget Primitif 2017 du budget annexe « AEP » proposé par le Bureau,

**CONSTATANT** que le Budget Primitif 2017 du budget annexe s'équilibre à **1 046 872,46 euros** qui se décomposent comme suit :

**La section d'exploitation s'équilibre à : 462 969,08 euros.**

L'équilibre par chapitre est le suivant :

	<b>BP 2017</b>
022 - Dépenses imprévues	17 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	2 869,52
65 - Autres Charges De Gestion Courante	500,00
66 - Charges Financières	39 000,00
67 - Charges Exceptionnelles	2 000,00
011 - Charges A Caractère General	148 200,00
012 - Charges De Personnel	63 000,00
014 - Atténuations De Produits	29 700,00
042 - Opération Ordre Entre Sections	160 699,56
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>462 969,08</b>

	<b>BP 2017</b>
002 - Excédent de fonctionnement reporté N-1	33 051,08
70 - Produits services, domaine et ventes	290 000,00
73 - Impôts et taxes	
74 - Dotations et participations	56 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	8 000,00
77 - Produits exceptionnels	

013 - Atténuations de charges	
042 - Opération ordre entre sections	75 918,00
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>462 969,08</b>

**La section d'investissement s'équilibre à : 583 903,38 euros.**

L'équilibre par chapitre est le suivant :

	RAR 2016	Propositions nouvelles	BP 2017
001 - Solde d'exécution négatif section investissement	-		0,00
16 - Emprunts Et Dettes		62 000,00	62 000,00
020 - Dépenses Imprévues		10 162,69	10 162,69
9002 - Protection Des Captages	10 517,32		10 517,32
9013 - Régularisation Captage Pelatan	6 833,00		6 833,00
9020 - Captage Des Estivants	13 530,00		13 530,00
9022 - Travaux Aep	11 000,00	24 000,00	35 000,00
9023 - Travaux Assainissement	10 000,00	25 000,00	35 000,00
9025 - Step Saint Chély Du Tarn	47 695,00		47 695,00
90260 - Achats Matériels		5 000,00	5 000,00
9028 - Sig Plan Des Réseaux			0,00
9029 - Réseaux Aep La Malène	142 598,00	10 000,00	152 598,00
9030 - Analyse Financière			0,00
9031 - Réseaux Aep Sainte Énimie	69 649,00	10 000,00	79 649,00
9032-Assainissement Collectif Mas St Chély		50 000,00	50 000,00
040 - Opération Ordre Entre Sections		75 918,37	75 918,37
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>311 822,32</b>	<b>272 081,06</b>	<b>583 903,38</b>

	RAR 2016	Propositions nouvelles	BP 2017
001 - Solde d'exécution positif section investiss.		71 190,30	71 190,30
021 - Virement de la section de d'exploitation		2 869,52	2 869,52
16 - Emprunts Et Dettes			0,00
9002 - Protection Des Captages	10 890,00		10 890,00
9013 - Régularisation Captage Pelatan	9 259,00		9 259,00
9020 - Captage Des Estivants	78 637,00	14 680,00	93 317,00
9022 - Travaux Aep	2 200,00	3 800,00	6 000,00
9023 - Travaux Assainissement	2 000,00	4 000,00	6 000,00
9025 - Step Saint Chély Du Tarn	0,00		0,00
9028 - Sig Plan Des Réseaux	0,00	9 220,00	9 220,00
9029 - Réseaux Aep La Malène	132 826,00		132 826,00
9030 - Analyse Financière	0,00		0,00
9031 - RESEAUX AEP SAINTE ENIMIE	81 632,00		81 632,00
040 - Opération ordre entre sections		160 699,56	160 699,56
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>317 444,00</b>	<b>266 459,38</b>	<b>583 903,38</b>

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2017 du budget annexe AEP tel que proposé, au niveau du chapitre budgétaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

---

## **VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017 (DE 2017 043B)**

Le Conseil communautaire,

**APRÈS** avoir pris connaissance des simulations fiscales réalisées par la DDFIP, ainsi que des notifications des bases d'imposition de 2017 des taxes directes locales et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**DÉCIDE** d'opter pour l'application des taux moyens pondérés intercommunaux qui permet le lissage des taux ;

**DÉCIDE** d'opter pour un lissage de 12 ans pour les taxes ménages (TH, TFB, TFNB) ainsi que pour la CFE,

**DÉCIDE** de voter les taux 2017 suivants :

- **Taxe d'habitation :** 3,40 %
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties :** 4,84 %
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties :** 53,03 %
- **Cotisation foncière des entreprises :** 25,95 %
- **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :** 12,30 %

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces pouvant intervenir.

Avec cette dernière délibération, la partie budgétaire de ce conseil communautaire prend fin.

---

Monsieur le Président indique qu'il s'agit de régulariser la portée de la délibération DE\_2017\_017, concernant le début de versement des indemnités. Ainsi, la délibération suivante est votée à l'unanimité :

## **INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS AYANT REÇUS DELEGATION DU PRESIDENT (DE 2017 072)**

Le Conseil communautaire,

**VU** l'arrêté n°SOUS-PREF-2016-335-0024 en date du 30 novembre 2016 relatif à la création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses, de la communauté de communes Florac – Sud Lozère, de la communauté de communes de la Vallée de la Jonte, étendue à la commune des Vignes de la communauté de communes du Causse du Masegros et dénommé Gorges Causses Cévennes, modifié ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-12 qui dispose que les indemnités maximales votées par le conseil d'un établissement public de coopération intercommunale pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'État par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article R.5214-1 fixant pour les communautés de communes des taux minimum ;

**VU** les délibérations 2017-001, 2017-002 et 2017-003 du 13 janvier 2017, relatives à l'élection du président, à la détermination du nombre de vice-président et à l'élection des vice-présidents ;

**CONSIDÉRANT** que l'EPCI est situé dans la tranche suivante de population de 3 500 à 9 999 (population de 7 061 habitants) ;

**CONSIDÉRANT** que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour cette tranche de population de 41,25 % pour le Président et de 16,50 % pour les vice-présidents ;

**CONSIDÉRANT** que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de vice-président, correspondant soit au nombre maximal de vice-présidents qui résulterait de l'application des deuxième et troisième alinéas de l'article L.5211-10 à l'organe délibérant qui comporterait un nombre de délégués déterminé en application des III à VI de l'article L.5211-6-1, soit un nombre existant de vice-présidences effectivement exercées, si celui-ci est inférieur ;

**SUR PROPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE ;**

**Le Conseil communautaire, entendu cet exposé et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,** à l'unanimité,

**DÉCIDE** que :

- À compter du 14 janvier 2017, les taux et montants des indemnités de fonction du président et des vice-présidents sont ainsi fixés :
1. Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique :
    - Président : 41,25 %
    - 9 vice-présidents : 16,50 %
  - Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.
  - Les indemnités de fonction seront liées à la participation des vice-présidents aux différentes réunions, commissions, groupes de travail, conseils, organisés par la Communauté de communes. Les indemnités sont composées à 50 % d'une part fixe ; la part variable de 50 % pourra être diminuée ou supprimée en fonction de l'assiduité de présence des élus.
  - Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de l'établissement public.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile se rapportant à cette décision.

Comme chaque année, il y a lieu de prévoir les avancements de grades des agents communautaires pour l'année en cours, et après passage en comité technique ; la proposition suivante est soumise au vote :

### **TAUX DE PROMOTION RELATIFS AUX AVANCEMENT DE GRADE DES AGENTS**

#### **COMMUNAUTAIRES POUR 2017 ( DE 2017 051B)**

Le Conseil communautaire,

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** l'avis favorable du comité technique en date du 16 mars 2017,

**CONSIDÉRANT** que l'avancement de grade offre au personnel statutaire la possibilité d'évolution de carrière à l'intérieur d'un même cadre d'emplois,

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer par délibération le ratio qu'il souhaite appliquer aux différents cadres d'emplois de la collectivité pour tous les avancements de grade.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**DÉCIDE** de fixer pour l'année 2017 les taux de promotion applicables à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions d'avancement de grade, et déterminant ainsi le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement selon les modalités suivantes :

Cadre d'emplois	Catégorie	Grade d'avancement	Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Attachés territoriaux	A	Attaché principal	100 %
Rédacteur territorial	B	Rédacteur principal 2ème classe	100 %
Adjoint administratif	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	1/3
Adjoint administratif	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	100 %

Cadre d'emplois	Catégorie	Grade d'avancement	Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	100 %

**PRÉCISE** que lorsque l'application du taux de promotion conduit à calculer un nombre de fonctionnaires promouvables au grade supérieur qui n'est pas un nombre entier, le nombre ainsi calculé est arrondi à l'entier supérieur,

**MANDATE** Monsieur le Président pour suivre cette affaire et lui donne pouvoir pour signer tout document utile, notamment le dossier de saisine de la Commission Administrative Paritaire.

---

La nouvelle assemblée a besoin de se doter d'équipements tels que micros et visioconférence afin de s'adapter à sa nouvelle configuration ; ainsi :

### **FINANCEMENT DETR ET CONTRAT DE RURALITE POUR EQUIPEMENT DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES (DE 2017 049B)**

**VU** l'arrêté n°SOUS-PREF-2016-335-0024 en date du 30 novembre 2016 relatif à la création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses, de la communauté de communes Florac – Sud Lozère, de la communauté de communes de la Vallée de la Jonte, étendue à la commune des Vignes de la communauté de communes du Causse du Masségros et dénommé Gorges Causses Cévennes, modifié par arrêté n°SOUS-PREF-2016-362-0001 en date du 27 décembre 2016 ;

**VU** la circulaire de la Préfecture de la Lozère en date du 14 décembre 2016 indiquant les conditions et critères d'attribution de la DETR 2017 ;

**CONSIDÉRANT** les caractéristiques géomorphologiques de ce nouveau territoire intercommunal et les difficultés qui en découlent, tant en matière de déplacements des élus ou des agents, mais aussi pour sonoriser les instances délibérantes ou de travail ;

**CONSIDÉRANT** que la qualité des débats dépendra d'outils de communication correspondant à la taille des salles et au nombre de conseillers, permettant ainsi une parfaite audition ;

Monsieur le Président présente au conseil le projet d'équipement des instances communautaires en matière de visioconférence et de sonorisation ;

**CONSIDÉRANT** que le montant global prévisionnel de l'opération s'élève à 23.074 euros HT  
Monsieur le Président propose de solliciter l'aide de l'état au titre de la DETR 2017, dans la catégorie Équipement intercommunal (siège d'EPCI) et présente le plan de financement suivant :

- Montant du projet : 23.074 euros H.T.
- DETR (40%) : 9.229,60 euros
- Autofinancement : 13.844,40 euros

#### **SUR PROPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE ;**

**Le Conseil communautaire, entendu cet exposé et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération,

**SOLLICITE** les aides financières les plus avantageuses de la part de l'État au titre de la DETR, pour mener à bien ce projet d'intérêt communautaire,

**AUTORISE** Monsieur le Président à déposer les dossiers de demandes auprès des services instructeurs,

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer les documents utiles se rapportant à cette affaire.

---

Autres sujets, Monsieur le Président fait valoir qu'il y a lieu de régulariser une convention précédemment adoptée dans le cadre d'un partenariat avec la Fédération régionale des chasseurs et le Parc national des Cévennes, permettant la valorisation de la venaison, puis le projet de cession de la propriété de Colobrières, à la suite de la fusion des communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **PARTENARIAT POUR LA VALORISATION DE LA VENAISON - REGULARISATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE AVEC LA FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS ET LE PARC NATIONAL DES CEVENNES (DE 2017 050B)**

**CONSIDÉRANT** la délibération n°14/2016 du Conseil communautaire en date du 28 janvier 2016, qui s'est engagé dans l'accueil et le suivi d'une stagiaire pour travailler sur la valorisation économique de la venaison,

**CONSIDÉRANT** la délibération n°96/2016 du Conseil communautaire en date du 3 novembre 2016, portant recrutement d'une chargée de mission pour travailler sur la valorisation économique de la venaison, dans

le cadre d'une convention partenariale passée avec la Fédération régionale des Chasseurs et le Parc national des Cévennes, où il est prévu que l'employeur est la Fédération régionale des chasseurs,

**CONSIDÉRANT** qu'une erreur s'est glissée dans le tableau de répartition des participations financières des partenaires et qu'il convient de régulariser cette situation,

**Le Conseil communautaire, entendu cet exposé et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention financière partenariale à passer avec le Parc national des Cévennes et la Fédération régionale des Chasseurs, pour régulariser la mission « valorisation économique de la venaison » qui s'est déroulée du mois de novembre au 31 décembre 2016, soit une durée de 2 mois,

**APPROUVE** le plan de financement et la répartition des frais corrigés, à part égale entre la Communauté de communes, le Parc national des Cévennes et la Fédération régionale des Chasseurs,

**PRÉVOIT** l'inscription des crédits nécessaires au budget de la Communauté de communes, correspondants à la quote-part communautaire régularisée, soit 527,30€, qui seront versés à la Fédération régionale des Chasseurs,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant à la convention de partenariat entre la Fédération régionale des Chasseurs, le Parc national des Cévennes, ainsi que tout document relatif à cette affaire,

**AUTORISE** une copie de cet avenant à la présente,

**ANNEXE** un exemplaire de ce dernier à la présente.

### **REGULARISATION DU PROJET DE CESSION DE LA PROPRIETE DE COLOBRIERES PAR L'INTERMEDIAIRE DE LA SAFER (DE 2017 044B)**

**CONSIDÉRANT** la délibération n° 07-2013 du 6 février 2013 prise par la Communauté de communes du Pays de Florac et du Haut Tarn décidant la vente de la propriété de Colobrières sise sur la commune de Les Bondons ;

**CONSIDÉRANT** la délibération n°14/2015 prise par la Communauté de communes Florac – Sud Lozère en date du 15 janvier 2015 décidant la vente de la propriété de Colobrières ;

**CONSIDÉRANT** la délibération n°2016-91 prise par la Communauté de communes Florac – Sud Lozère en date du 6 octobre 2016 et décidant la vente de la propriété de Colobrières au prix de 50 000 €, par l'intermédiaire de la SAFER ;

**VU** l'arrêté n°SOUS-PREF-2016-335-0024 en date du 30 novembre 2016 relatif à la création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses, de la communauté de communes Florac – Sud Lozère, de la communauté de communes de la Vallée de la Jonte, étendue à la commune des Vignes de la communauté de communes du Causse du Masségros et dénommé Gorges Causses Cévennes, modifié par arrêté n°SOUS-PREF-2016-362-0001 en date du 27 décembre 2016 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de régulariser ce projet de cession pour tenir compte de la fusion intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**SUR PROPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Le Conseil communautaire, entendu cet exposé et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,** par 32 voix POUR, 1 ABSTENTION

**DÉCIDE** de vendre la propriété de Colobrières sise sur la commune de Les Bondons - section C, parcelles cadastrées n° 948, 1447, 1449, 1451, 1452, pour une surface totale de 41 ares et 54 centiares,

**FIXE** le prix de vente à 50 000 euros,

**DÉCIDE** de confier la gestion de cette vente à la SAFER,

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer tous documents se rapportant à cette affaire.

---

Monsieur le Président évoque ensuite la nécessaire organisation des services en tenant compte des fins de contrats et des nouvelles affectations ; la délibération suivante est soumise au vote de l'assemblée :

### **CREATION DE POSTES (DE 2017 052B)**

**Le Président rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique paritaire.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de créer trois emplois différents pour les raisons suivantes :

- Concernant la prochaine indisponibilité d'un fonctionnaire, il est nécessaire de créer un emploi aidé (CAE ou Emploi d'avenir) pour venir en renfort au sein de la Maison de Services au Public,
- Concernant le renouvellement des deux agents d'entretien pour les locaux de la Communauté de Communes et de la Maison de santé à Meyrueis,

**Le Président propose à l'assemblée,**

**CONTRACTUEL DE DROIT PRIVÉ**

- la création d'un emploi aidé de type CAE-CUI, d'une amplitude de 20 heures hebdomadaires, pour une durée d'un an, renouvelable, pour permettre le renfort à la Maison des Services au Public.

**CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC**

- le renouvellement de deux emplois d'adjoint technique non titulaires, à temps non complet, un pour 7,23 heures hebdomadaires et l'autre pour 4 heures hebdomadaires, pour assurer l'entretien des locaux de la Communauté de communes et de la Maison de santé à Meyrueis, et ce à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, pour une durée d'un an.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré** et à l'unanimité des votants, sauf une abstention :

**DÉCIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposée,

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout contrat et/ou renouvellement devant intervenir, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

---

L'agence Lozère Développement est à même d'apporter à la communauté de communes ses compétences et son soutien pour les projets et le développement du territoire ; Monsieur le Président propose d'adhérer à cette agence et de nommer Mme Guylène Pantel déléguée auprès de cette structure.

**ADHESION A LOZERE DEVELOPPEMENT (DE 2017 034)**

**Le Président rappelle à l'assemblée :**

L'agence Lozère Développement mobilise des capacités d'ingénierie, de réseaux et d'expertise au service du développement des territoires de la Lozère. Elle réunit les institutions locales au service de l'attractivité des territoires pour renforcer le développement.

Elle déploie une approche globale et transversale d'attractivité et de promotion des territoires pour la détection de l'émergence des projets.

Le paysage institutionnel a été profondément redéfini sous l'effet conjugué de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM), de la fusion des régions et de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe).

La réforme des compétences des acteurs institutionnels des territoires, que ce soit la Région, le Département ou le bloc communal / intercommunal, en matière de développement économique et de soutien aux territoires, a conduit les membres de l'association à mener, en 2016, une réflexion sur l'évolution de l'association dont la gouvernance et l'objet ont été profondément modifiés, en vue de :

- Promouvoir le territoire, ses potentialités, ses particularités,
- Concourir à l'accueil de nouvelles populations,
- Apporter un appui de proximité et une coordination aux acteurs institutionnels du développement pour la réflexion stratégique et la mise en œuvre de leurs compétences notamment pour l'immobilier d'entreprise,
- Contribuer à la solidarité et à l'équilibre du territoire départemental,
- Contribuer à l'attractivité de la Lozère et de ses territoires.

Au titre de la solidarité territoriale, l'association Lozère Développement agit pour le développement équilibré et cohérent du territoire de la Lozère, en appui des collectivités, des groupements de collectivités adhérentes, et des chambres consulaires. L'agence est notamment compétente pour intervenir à la demande des communautés de communes pour les projets d'immobilier d'entreprise.

L'association est composée des membres adhérents suivants :

4. Collège des collectivités locales
  - a. – Le Département de la Lozère (membre de droit) – 7 représentants
  - b. Les établissements publics de coopération intercommunale ayant leur siège en Lozère (membre de droit après délibération du conseil communautaire) - 1 représentant par établissement adhérent.
5. Collège des chambres consulaires
  - a. La chambre de commerce et d'industrie de la Lozère (membre de droit) - 3 représentants
  - b. La chambre des métiers de l'artisanat de la Lozère (membre de droit) -2 représentants
  - c. La chambre d'agriculture de la Lozère (membre de droit) -2 représentants.
6. Association des Maires, Adjoints et élus de la Lozère (membre de droit) - 1 représentant.

Les représentants des membres adhérents sont désignés pour la durée de leur mandat au sein de la structure qu'ils représentent.

**VU** l'assemblée générale de Lozère Développement du 14 décembre 2016, mentionnant l'adhésion des communautés de communes à Lozère Développement

**VU** l'objet de l'association qui revêt un intérêt public local, les communautés de communes peuvent adhérer à une association constituée sous le régime de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

**Le Conseil communautaire, entendu cet exposé et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE** d'adhérer à l'association Lozère Développement en tant que membre adhérent,

**DÉCIDE** de désigner pour le représenter le conseiller suivant : **Mme Guylène PANTEL,**

**PRÉCISE** que la contribution de l'EPCI au budget de l'association sera fixée annuellement, avant chaque exercice budgétaire, par l'assemblée générale de Lozère développement. Cette contribution est proportionnelle à la population.

**PRÉVOIT** que les crédits nécessaires soient inscrits au budget communautaire,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte et à engager toute initiative se rapportant à cette adhésion.

---

Autre sujet d'importance pour le territoire, la Maison du Tourisme et du Parc National des Cévennes :

### **VALIDATION DU PROJET DE MAISON DU TOURISME ET DU PARC NATIONAL DES CEVENNES (DE 2017 045B)**

**VU** la délibération du Conseil communautaire Florac - Sud Lozère n°2016-64 en date du 30 juin 2016, portant validation du programme de construction de la Maison du tourisme et du Parc national des Cévennes,

**VU** la délibération du Conseil communautaire Florac - Sud Lozère n° 2016-115 en date du 23 novembre 2016 portant attribution d'un marché à procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réalisation d'une maison du tourisme et du Parc national des Cévennes au cabinet Navecth Architectes,

**VU** la délibération du Conseil communautaire Gorges Causses Cévennes n° 2017-019 en date du 30 janvier 2017 portant validation du plan de financement de la maison du tourisme et du Parc national des Cévennes et sollicitant les aides publiques les plus avantageuses, notamment la DETR, pour mener à bien ce projet,

**VU** les principales conclusions de la phase Avant-projet Sommaire (APS), élaborées et présentées par le maître d'œuvre,

Monsieur le Président, rappelle que l'APS constitue une étape qui permet de disposer d'une appréciation technique de la composition générale en plan et en volumes, des propositions techniques envisageables, du calendrier prévisionnel de réalisation et d'une estimation provisoire des coûts prévisionnels des travaux, **CONSIDÉRANT** la présentation complète du projet portant sur la réalisation d'une maison du tourisme et du Parc national des Cévennes,

**Le Conseil communautaire, entendu cet exposé et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**VALIDE** l'Avant-projet sommaire relatif à la réalisation d'une maison du tourisme et du Parc national des Cévennes sur le site de l'ancienne Gare de Florac Trois Rivières,



**AFFIRME** sa volonté de mener à son terme cette opération dans les meilleurs délais, afin d'être opérationnel pour la saison touristique 2019, conformément aux dispositions de la loi NOTRe et à l'organisation des instances touristiques qui en a découlé sur le territoire,

**AUTORISE** dans cette perspective Monsieur le Président à faire engager la phase Avant-Projet Définitif (APD) par l'équipe de maîtrise d'œuvre, ainsi qu'à signer tout acte nécessaire se rapportant à ce dossier,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire.

---

Dans la même thématique du tourisme, il y a lieu de valider la création de l'Office de Tourisme communautaire, afin que la compétence correspondante puisse être exercée dans les meilleures conditions, en liaison avec la nouvelle structure associative qui vient d'être créée :

### **CREATION DE L'OFFICE DE TOURISME GORGES DU TARN CAUSSES 6 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUTAIRES (DE 2017 046B)**

Le Conseil communautaire,

**VU** le CGCT, notamment l'article L5214-16 modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République imposant le transfert obligatoire de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme »

**VU** le code du tourisme, notamment les articles L133-1 et suivants,

**VU** l'arrêté préfectoral n°SOUS-PREF2016-335-0024 du 30 novembre 2016 modifié par l'arrêté n°SOUS-PREF-2016\_362\_0001 du 27 décembre 2016 et portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses, de la communauté de communes de la vallée de la Jonte et de la Communauté de communes Florac Sud Lozère et dénommé Gorges Causses Cévennes à compter du 1er janvier 2017,

**VU** l'arrêté préfectoral n°SOUS-PREF2016-335-0024 du 30 novembre 2016 modifié relatif au transfert de la compétence en matière d'actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 ; promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme,

**VU** la circulaire du 1er février 2017 relative aux effets de la réforme territoriale sur le classement des offices du tourisme dans le contexte du transfert de la compétence en matière de promotion touristique, dont la création d'offices du tourisme,

**VU** les propositions formulées par les membres de la commission tourisme réunis le 15 février 2017.

**CONSIDÉRANT** que la qualification de l'accueil touristique est un enjeu majeur du développement touristique du territoire,

#### **SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION**

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**DÉCIDE** de la création d'un office du tourisme sous forme d'association de loi 1901 résultant la fusion absorption des Offices du tourisme Gorges du Tarn et Gorges du Tarn Causses Cévennes.

**APPROUVE** le nom de l'association : Office de tourisme Gorges du Tarn, Causses Cévennes

**DÉCIDE** du lieu du siège social : Ispagnac

**DÉCIDE** que l'association sera gérée par un conseil d'administration de 2 collèges :

1- Collège des représentants des collectivités locales :

-membres du conseil communautaire : 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants pour la communauté de communes-membre de droit

-membres des communes disposant d'un point d'accueil – 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par communes disposant d'un point d'accueil- membre de droit.

2- Collège des Professionnels, représentant les professions œuvrant au développement touristique et économique - membres actifs : N+1 membres minimum et N+20 membres maximum. La composition du Collège Pro tiendra compte de la représentation de l'ensemble du territoire.

**DÉCIDE** de confier à l'office du tourisme les missions suivantes :

**Étudier** et réaliser les mesures tendant à accroître l'activité et la fréquentation touristique. Son action vise à accompagner la montée en qualité des prestations touristiques dans l'objectif d'augmenter la consommation touristique et le chiffre d'affaires du tourisme sur le territoire, Conformément au Code du tourisme (art. L133-3), **accueillir et informer** les touristes, ainsi que promouvoir le tourisme sur la communauté de communes, en cohérence avec les schémas d'orientations de la Région et du Département, contribuer à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local,

**Être consulté** sur des projets d'équipements collectifs touristiques,

**Commercialiser** des prestations de services touristiques dans les conditions prévues au chapitre unique du titre Ier du livre II du code du tourisme,

Mettre en place un plan qualité local en cohérence avec les politiques institutionnelles nationales, régionales et départementales ; demander une habilitation COFRAC pour dans les conditions prévues par la loi,

**Monter** des programmes de formation des acteurs et professionnels locaux et demander à être enregistrée au titre d'organisme de formation, dans les conditions prévues par la loi,

**Prendre en charge** tout ou partie de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique, notamment dans les domaines:

- de l'élaboration des services touristiques,
- de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs,
- des études et /ou de la mise en œuvre de l'aménagement de sentiers de randonnée de toute nature,
- de l'animation et des loisirs, de l'organisation de manifestations culturelles de nature à promouvoir la destination.

**Assumer** l'ensemble de ses missions dans un esprit laïque et apolitique. **DÉSIGNE** les élus communautaires suivants, pour siéger au conseil d'administration :

Jean-Luc AIGOUY	délégué titulaire	Henri COUDERC	délégué suppléant
Brigitte DONNADIEU	délégué titulaire	René JEANJEAN	délégué suppléant
Anne-Cécile ROBERT	délégué titulaire	Jean-Luc MICHEL	délégué suppléant
Alain ARGILIER	délégué titulaire	Christophe NOURRY	délégué suppléant
Christian HUGUET	délégué titulaire	Gisèle ROSSETI	délégué suppléant

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec l'Office de tourisme Gorges du Tarn, Causses Cévennes la convention d'objectifs définissant le contenu de la mission déléguée en termes d'orientations stratégiques et d'objectifs opérationnels,

**MANDATE** la commission tourisme afin de déterminer les objectifs prioritaires de développement touristique et d'élaborer un schéma de développement touristique intercommunal, document de référence pour les orientations de développement touristique du territoire,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à cette affaire.

---

Dans le cadre du budget primitif 2017, l'attribution de subventions aux associations du territoire fait partie des missions de la Communauté de communes, afin que le lien social puisse être maintenu.

Il est à noter qu'une remarque fait remonter la problématique des associations qui sont subventionnées, pour les mêmes sujets et les mêmes actions, par les communes-membres.

### **SUBVENTIONS ET COTISATIONS 2017 (DE 2017 047B)**

Le Conseil communautaire,

**CONSIDÉRANT** la proposition de règlement d'attribution de subventions aux associations faite par la commission Communication – Vie Associative, afin de déterminer les règles d'attribution de subventions

**CONSIDÉRANT** les demandes de subvention, les participations et les cotisations faites par diverses associations et organismes du territoire communautaire et après examen de celles-ci par la Commission « Communication – Vie associative », qui propose d'allouer les subventions décrites dans le tableau ci-dessous,

**Le Conseil communautaire, entendu cet exposé et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, par 22 voix POUR, 12 ABSTENTIONS

**APPROUVE** le règlement communautaire d'attribution des subventions aux associations, annexé à la présente,

**DÉCIDE** d'accorder les subventions suivantes, pour un montant total de **26 500 €** :

L'écran cévenol	3 000,00 €
Foyer rural de Saint Laurent de Trèves	2 000,00 €
Cercle de Yoga Orchidéi	200,00 €
Tennis Club Floracois	500,00 €
Vélo Club Mont Aigoual Pays Viganais Cévennes	700,00 €

Association sur le Chemin de R.L. Stevenson	500,00 €
Hardi les arts !	2 000,00 €
Trois soleils	2 000,00 €
Lozère Endurance Equestre	2 000,00 €
Barre Parallèle	100,00 €
Lozère Sport Organisation	2 000,00 €
Club de gym floracois	300,00 €
La Nouvelle Dimension	1 000,00 €
Le Bousquet - La Barthe Editions	200,00 €
La Flèche Floracoise	500,00 €
Les Voix d'Ispagnac	1 000,00 €
Pétanque Floracoise	500,00 €
Gens de la soupe	1 000,00 €
La Mimentine	200,00 €
Cévennes Eco-Tourisme	200,00 €
Les Amis du bienheureux pape Urbain V	300,00 €
Garage Solidaire	500,00 €
Association familiale des Assistantes Maternelles des Cévennes	150,00 €
Arc Club de Meyrueis	500,00 €
FOGS	2 000,00 €
AD HOC PRODUCTION	500,00 €
Les Randounaires de Cassagnas	250,00 €
Ecurie du Rochefort	300,00 €
Foyer Rural de Florac	1 400,00 €
Union Commerciale de Florac	700,00 €

Les sommes nécessaires sont inscrites au Budget Primitif 2017, sur l'article **6574**.

**DÉCIDE** d'accorder les participations suivantes, suivant conventions :

Crèche "Les Castors Juniors" (Contrat Enfance Jeunesse)	53.400,00 €
Office du Tourisme Gorges du Tarn Causses Cévennes (acompte démarrage)	112.000,00 €
Contrat Éducatif Local (enveloppe globale à ventiler aux associations)	23.500,00 €

Les sommes nécessaires sont inscrites au Budget Primitif 2017, sur l'article **6574**

**DÉCIDE** d'accorder la participation suivante, suivant convention :

Relais Assistants Maternels	4.800,00 €
Subvention foyer rural Les P'tits Cailloux pour ALSH	12.000,00 €

Les sommes nécessaires sont inscrites au Budget Primitif 2017, sur l'article **65738**

**DÉCIDE** de cotiser à l'organisme suivant :

Association Territoriale Causses Cévennes	3,5 € par habitant
Lozère Développement	2.400,00 €

Les sommes nécessaires sont inscrites au Budget Primitif 2017, sur l'article **6554**

**DÉCIDE**, de verser une subvention d'équilibre au budget annexe suivant :

Budget annexe de la Genette Verte	258.173,64 €
-----------------------------------	--------------

Les sommes nécessaires sont inscrites au Budget Primitif 2017, sur l'article **65738**

**DÉCIDE**, de verser une subvention aux syndicats de l'eau :

SIAEP du Causse du Sauveterre	9.528,00 €
-------------------------------	------------

Les sommes nécessaires sont inscrites au Budget Primitif 2017, sur l'article **65738**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces se rapportant à cette affaire, ainsi que les conventions nécessaires.

---

Les futures compétences Eau et Assainissement, qui seront affectées à la Communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, suivants les termes de la loi NOTRe, favorisent le travail en partenariat avec les services du Département de la Lozère :

**PARTENARIAT AVEC LES SERVICES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPETENCES (DE 2017 048B)**

**CONSIDÉRANT** la délibération n°2017-022 du Conseil communautaire en date du 30 janvier 2017, affirmant la volonté de recourir à l'appui technique des services du Conseil départemental de la Lozère dans le cadre de la réflexion relative au transfert des compétences Eau et Assainissement à l'horizon du 1<sup>er</sup> janvier 2019, **CONSIDÉRANT** la rencontre de travail organisée avec les services du Conseil départemental en date du 22 février 2016,

**SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION ET DU BUREAU**

**Le Conseil communautaire, entendu cet exposé et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**CONFIRME** sa volonté affirmée de recourir à l'appui technique des services du Conseil départemental de la Lozère pour accompagner la réflexion relative au transfert des compétences Eau et Assainissement à l'horizon du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

**DÉCIDE** de retenir le scénario prévoyant un appui technique pour l'élaboration d'un cahier des charges en vue du choix d'un cabinet d'études dans le cadre d'un groupement de commande,

**DÉSIGNE** pour suivre ce dossier les référents suivants :

- Élu référent : Monsieur Michel VIEILLEDENT, délégué communautaire
- Agent référent : Madame Josiane PERTUS, chef du service Aménagement et services publics

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat se rapportant à cette affaire avec le Conseil départemental, ainsi que tout autre document nécessaire,

**PRÉVOIT** l'inscription des crédits utiles au Budget primitif 2017,

**MANDATE** Monsieur le Président afin qu'il notifie cette décision aux services départementaux

---

Dernière délibération soumise à l'assemblée, la demande financière qui pourrait être faite auprès de l'Agence de l'Eau, dans le cadre du SPANC :

**SPANC - OPERATION GROUPEE DE REHABILITATION - SOLLICITATION D'UNE AIDE FINANCIERE DE L'AGENCE DE L'EAU (DE 2017 053B)**

**CONSIDÉRANT** le Service public d'assainissement non collectif (SPANC), porté par Communauté de communes Gorges Causses Cévennes,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n° 2015-72 en date du 9 juillet 2015 décidant du mode de gestion du service en régie,

**VU** la délibération du conseil communautaire n° 2015-115 en date du 26 novembre 2015 portant convention pour la gestion unifiée du SPANC avec la Communauté de communes Cévennes au Mont Lozère jusqu'à fin 2017,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de l'opération collective de réhabilitation des assainissements non collectifs, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse requiert l'intervention du SPANC,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de l'opération collective de réhabilitation des assainissements non collectifs, le propriétaire est susceptible de bénéficier d'une aide de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour la réhabilitation de son dispositif de traitement des eaux usées d'un montant plafonné à 3300 euros et 9900 euros pour les installations d'assainissements regroupées,

Cette aide n'est acquise qu'à compter de la date de décision d'aide de l'agence de l'eau.

Elle est attribuée selon les modalités prévues dans la convention d'aide passée entre l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la collectivité.

**CONSIDÉRANT** que pour bénéficier de l'aide, l'installation doit avoir fait l'objet d'un diagnostic préalable par la collectivité et être reconnue éligible conformément aux critères fixés par la délibération de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse N° 2016-46 modifiant la délibération n°2016-17 relative aux modalités et conditions d'attribution des aides dans le domaine de l'assainissement domestique.

**Le Conseil communautaire, entendu cet exposé et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**SOLLICITE** l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse afin d'obtenir les aides financières (une installation d'assainissement regroupée et une installation individuelle soit 13.200 euros) liées au programme de réhabilitation groupée (tranche de travaux 2017). Pour, par la suite, distribuer ces dernières au collectif de propriétaire participant à cette opération,

SOLLICITE l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse afin d'obtenir l'aide à l'animation à l'attention du SPANC (1.200 euros).

---

Monsieur le Président expose une décision qu'il lui revenait de prendre conformément aux délégations accordées par l'assemblée ; à savoir l'attribution d'un marché relatif à la mission de contrôle technique pour l'opération de la maison du tourisme et du Parc national des Cévennes. Ce marché a été attribué à la société APAVE SUD EUROPE SAS de Rodez.

Il est ensuite donné l'information reçue de la Communauté de communes de Millau Grands Causses, qui élabore actuellement son PLUi. A ce titre, et en tant que personne publique associée, il convient de désigner un délégué qui participera aux débats de l'assemblée millavoise. M. Jean Luc Aigouy est nommé pour représenter la Communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

Compte rendu établi le 24 mars 2017.

Henri Couderc  
Président